

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 13 mars 2017.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-264

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ENTREPÔT DES TRAVAUX PUBLICS PHASE 2 ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 899 700 \$

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habilitées à voter le 6 mars 2017 et du MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE le 5 avril 2017.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
ce 5^e jour d'avril 2017

Marie-Pier Lamarche, greffière